Les filières économiques d’avenir dans les outre-mer : un océan d’opportunités

7.7.2026 - | Sénat

La délégation sénatoriale aux outre-mer a adopté à l’unanimité son étude sur les filières économiques d’avenir dans les outre-mer. Ses constats dessinent le visage économique des outre-mer à l’horizon 2050. Les projets et les initiatives foisonnent aujourd’hui. L’enjeu est de les amplifier et de les structurer en filières fortes créatrices d’emploi pour demain.

Autour de 4 axes, les rapporteurs **Annick Girardin, Vivette Lopez et Marie-Laure Phinera-Horth** formulent **21 recommandations** pour une véritable politique de l’Etat en faveur des territoires d’outre-mer et de leurs populations, afin d’irriguer le terreau favorable à la croissance de ces filières économiques, prometteuses et essentielles.

Pour cela, il faut notamment :

- bâtir un **socle souverain économique** en profitant des emplacements géostratégiques de nos territoires ultramarins, un prérequis indispensable relevant de la responsabilité de l’État et composé d’un **réseau d’infrastructures clefs** aux meilleurs standards (ports, aéroports, câbles sous-marins, stations de relais spatiales) et bénéficiant d’une programmation pluriannuelle d’investissement associant l’État, les collectivités et les acteurs économiques *(recommandations n° 1 et 2)* ;

- **créer un établissement financier public dédié au financement des entreprises outre-mer** qui regrouperait notamment les activités du groupe Caisse des dépôts, de l’AFD, d’autres agences de l’État et les financements de France 2030 *(recommandation n°4)* ;

- adapter les **normes européennes** et utiliser **l’octroi de mer, le bouclier qualité prix, la commande publique et la politique commerciale** pour faire émerger des filières locales (*recommandations 7 à 11*) ;

- réorienter et bonifier **les instruments d’aide fiscale à l’investissement** vers les filières économiques d’avenir définies de manière différenciée et en concertation avec chaque territoire *(recommandation n° 12)* ;

- créer un **fonds d’investissement pan-ultramarin** pour les entreprises innovantes en phase d’amorçage et d’accélération *(recommandation n° 13)* ;

- orienter davantage **la recherche en outre-mer *pour* les outre-mer** (renforcement des liens entre instituts nationaux et locaux, révision des contrats pluriannuels d’objectif et de moyen des organismes nationaux, création d’une enveloppe territorialisée dédiée de l’Agence nationale de la recherche) *(recommandation n° 16)* ;

- systématiser **l’inscription à la pharmacopée des plantes endémiques** terrestres et marines des outre-mer. Protéger les savoir-faire traditionnels de la contrefaçon *(recommandation n° 17)* ;

- expérimenter un modèle de “**Compagnonnage ultramarin”** permettant de labelliser des "Maîtres de transmission" locaux *(recommandation n° 21)*.

https://www.senat.fr/salle-de-presse/communiques-de-presse/presse/07-07-2026/les-filieres-economiques-davenir-dans-les-outre-mer-un-ocean-dopportunites.html